



Conditions générales des séjours automne 2025

Préambule

- ❖ Tous les séjours proposés par le CLAVIM répondent aux exigences réglementaires et sont agréés par le Service Départemental à la Jeunesse et à l'Engagement et aux Sports (SDJES), du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.
- ❖ La participation à un séjour de vacances collectives présuppose que chaque participant ait acquis et intégré préalablement les comportements et les valeurs indispensables à une vie harmonieuse, respectueuse des besoins et du confort de chacun (capacité à comprendre et à respecter un cadre et des règles, capacité à entretenir des relations saines et respectueuses avec les autres participants et les adultes référents).
- ❖ **Les séjours du CLAVIM sont déconnectés. Chaque jeune devra laisser son téléphone portable à la maison** afin de profiter pleinement des relations interpersonnelles et de la vie de groupe.
- ❖ Tout consommation **d'alcool et de substances illicites** est **strictement** interdite durant les séjours.
- ❖ Tout manquement grave à ces règles par un participant entraînerait son exclusion immédiate du séjour, les frais de retour étant entièrement supportés par la famille (cf.15).

1/Encadrement

Une équipe diplômée (BAFA/BAFD, taux d'encadrement de 7 à 8 jeunes) propose une vie collective dynamique et enrichissante, tout en offrant aux participants les moyens de se réaliser individuellement en respectant le rythme de chacun. Les activités sportives sont encadrées par des animateurs spécialisés et diplômés selon la législation en vigueur.

Une assistante sanitaire diplômée assure le suivi des soins des enfants et des jeunes, elle s'adresse au médecin en cas de besoin.

2/Rythme des séjours

Quelle que soit la spécificité du séjour, le rythme général est adapté à l'âge des participants (enfance de 6 à 11 ans, préadolescence de 12 à 14 ans et adolescence de 15 à 17 ans). Dans l'éventualité où un centre accueille 2 tranches d'âge, chaque groupe a son propre rythme de vie.

3/Relations avec les familles

- ❖ Les parents ont des nouvelles du séjour sur la page Facebook du séjour. Ceux qui ne disposeraient pas d'un compte Facebook peuvent prendre rendez-vous avec le secteur des séjours de vacances afin de visionner les photos publiées.
- ❖ Des SMS sont envoyés aux parents pour leur rappeler les jours et heures des rendez-vous des départs et retours des séjours et pour les informer de l'arrivée des participants sur le centre.
- ❖ Un numéro de téléphone d'urgence est disponible 24h/24h permettant d'accompagner les parents qui pourraient rencontrer des situations particulières.

4/Réunion

Avant chaque séjour, les parents sont invités à une réunion d'information. Le CLAVIM et l'équipe d'animation présentent le déroulement du séjour et son projet pédagogique. Lors de cette rencontre, une réponse est apportée aux questions des parents et des participants. Si des contraintes (techniques, sanitaires...) ne permettaient pas d'organiser des réunions en présentiel, celles-ci seraient proposées en visioconférence. Un lien de connexion ainsi que des identifiants pour rejoindre la réunion seraient alors communiqués aux parents en fonction des séjours.

5/Transport

Le mode de transport privilégié est le train (TGV lorsque la destination le permet).

Les liaisons Issy-les-Moulineaux/gare de départ et gare d'arrivée/centre de vacances s'effectuent en car privé.



Conditions générales des séjours automne 2025

6/Le prix du séjour comprend :

- ❖ l'hébergement et la pension complète,
- ❖ l'encadrement par des animateurs qualifiés,
- ❖ les activités,
- ❖ le transport,
- ❖ la fourniture du matériel sportif ou spécialisé,
- ❖ les assurances.

7/Assurances

Les participants sont assurés par une garantie responsabilité civile et une garantie rapatriement sanitaire d'urgence souscrites pour tous les séjours. Seul le médecin de l'assurance est habilité à décider d'un rapatriement sanitaire.

8/Dossier d'Inscription

L'adhésion 2025/2026 au CLAVIM est obligatoire.

Le dossier du séjour comprend une fiche d'inscription pré-remplie à actualiser et un formulaire d'autorisation parentale à signer.

Les documents suivants à joindre au dossier sont obligatoires : photocopie du carnet de vaccination, photocopie de l'attestation de la carte vitale ou de l'attestation de la Complémentaire Santé Solidaire (Ex-CMU-C).

9/Confirmation des inscriptions

L'inscription est confirmée en 2 étapes :

Etape 1 : retour du dossier de séjour complet sous 3 jours après sa réception.

- ❖ Faire parvenir le dossier et tous les justificatifs en un fichier unique et en version PDF par mail (clavim@ville-issy.fr)
- ❖ Ou le déposer dans la boîte aux lettres du Centre Administratif (extérieur) ou celle du CLAVIM (derrière le guichet d'accueil général du CAM).
- ❖ ou auprès de l'accueil du CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#))

Si le dossier n'est pas reçu dans les trois jours suivant son envoi **et sans rappel du CLAVIM**, l'inscription sera considérée comme annulée de votre part.

Etape 2 : Si vous ne confirmez pas la place attribuée à votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par email à l'adresse : clavim@ville-issy.fr

La place rendue disponible pourra être proposée à un autre enfant figurant sur la liste d'attente.

10/Paiement

Les séjours sont facturés selon un tarif forfaitaire fixé sur la base d'un taux d'effort.

Le quotient familial pour 2025 doit être calculé avant l'envoi des factures. En l'absence de cette mise à jour, le tarif maximum est appliqué. La facture ne sera pas recalculée.

Si vous remplissez les conditions de ressources pour obtenir le Passcolo, veuillez nous fournir votre numéro d'immatriculation CAF. Ce dispositif concerne spécifiquement les enfants dans l'année de leurs 11 ans (année de naissance 2014).

Info+ : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

La facture sera émise le mardi 7 octobre

- ❖ La facture est à régler dès réception.

La facture est envoyée par mail ou par courrier et est également disponible dans le compte Téliss.



Conditions générales des séjours automne 2025

11/Modes de paiement :

- ❖ En ligne par le portail Téliss ;
- ❖ À l'accueil du CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#)) : par carte bancaire, chèque, ou en espèces. Les chèques vacances (ANCV) et les Bons CAF, sont acceptés.
- ❖ Par correspondance uniquement par chèque libellé à l'ordre du CLAVIM avec le talon détachable figurant sur la facture.
- ❖ Vous devez prendre rendez-vous avec l'accueil du CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#)), **dès réception de la facture pour effectuer ce règlement.**

LE SÉJOUR DOIT ÊTRE RÉGLÉ EN TOTALITÉ AVANT LE DÉPART DE L'ENFANT.

12/Réduction

Pour toute inscription de plus d'un enfant en séjour, il est accordé :

- ❖ 20 % de réduction sur la participation du 2^{ème} enfant ;
- ❖ 30 % de réduction sur la participation du 3^{ème} enfant et les suivants.
- ❖ **Nota** : Les réductions sont appliquées uniquement après l'attribution d'une place de séjour. Vous les verrez apparaître sur la facture. Jusqu'à cette confirmation, les tarifs affichés sur le simulateur (site du CLAVIM) ou dans le module inscription de votre espace Téliss sont des tarifs pleins sans remise.

13/Annulation des séjours

- ❖ En cas d'annulation, le CLAVIM applique une retenue de 25% sur le montant du séjour sur présentation d'un certificat médical attestant que la santé de l'enfant empêche sa participation au séjour (maladie contagieuse, immobilisation, hospitalisation, incident familial grave, ...)
- ❖ En cas d'annulation à 24 heures du départ : la totalité du montant du séjour sera retenue par le CLAVIM.

Toute annulation doit être confirmée par mail UNIQUEMENT à l'adresse suivante : clavim@ville-issy.fr

14/Frais médicaux

Il est possible que le CLAVIM engage des frais médicaux (médecin, radios, hospitalisation). Tous les frais médicaux engagés par le CLAVIM durant le séjour sont à la charge des familles.

Au retour de l'enfant, une facture de ces frais avancés par le CLAVIM est envoyée par mail. Le règlement se fait par internet sur le portail Téliss ou auprès de l'accueil du CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#)). Dès que la facture est acquittée, les feuilles de soins sont envoyées/remises aux parents pour le remboursement par les organismes sociaux.

15/Renvoi d'un enfant

Si le CLAVIM est contraint d'exclure un participant de l'un de ses séjours pour un motif sérieux dont ceux évoqués en préambule (cf. 1), les frais de rapatriement (avion, train, taxi...) sont à la charge de la famille : billet de retour du jeune exclu et billet aller/retour de l'adulte accompagnateur, sans possibilité d'un quelconque remboursement à la famille de la partie du séjour non effectuée.

16/Retours anticipés

Si vous souhaitez que votre enfant rentre avant la fin de son séjour en raison d'un événement imprévu, vous devez vous mettre en relation avec un responsable du CLAVIM. Les frais occasionnés par ce retour anticipé sont à la charge de la famille sans que le CLAVIM rembourse la partie du séjour non effectuée.

17/Particularités départs/retours

Si vous conduisez ou récupérez votre enfant directement sur le centre, nous vous remercions d'en avertir préalablement le CLAVIM (clavim@ville-issy.fr). Aucune déduction ne sera faite sur le tarif du séjour.

Les conditions générales sont à la disposition des parents sur le site internet du CLAVIM > séjours de vacances.

Elles sont applicables à tous et prennent effet immédiatement dès l'inscription en séjour par le portail Téliss ou auprès du CLAVIM.

Nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute inscription et paiement d'un séjour. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute inscription et paiement d'un séjour.